

FONDS INNOV INVEST

Cahier des charges pour la présélection des structures d'accompagnement des porteurs de projets et des startups innovants

Contexte général

Pour appuyer le développement de l'innovation, notamment lors des premiers stades de développement des entreprises, sujet à des difficultés d'accès aux sources de financement, le Ministère de l'Economie et des Finances a mis en place en 2017, auprès de la SNGFE, le Fonds Innov Invest (FII), destiné au financement de l'amorçage et de l'innovation.

La mise en place de ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale des pouvoirs publics visant à promouvoir le financement des startups et des porteurs de projets innovants. Cette cible se caractérise par un niveau de risque élevé, nécessitant la mise en place d'une offre-produits structurée et assurant un continuum de financement sur tout le cycle de vie de la startup.

Parmi les composantes de cette offre, figure l'offre de financement pre-seed, déployée à travers des structures d'accompagnement actives au niveau de l'écosystème d'innovation au Maroc.

Les résultats du bilan d'étape du FII effectué en 2022 ont confirmé la pertinence du modèle d'intervention retenu et la nécessité de le pérenniser tout en affinant son intervention en distinguant les quatre segments suivants :

- ✓ Idéation
- ✓ Incubation
- ✓ Pré-accélération
- ✓ Accélération

Dans la continuité de sa stratégie d'appui à l'émergence et la consolidation d'un écosystème de startups créatrices d'innovation et de valeur, la SNGFE a élaboré le présent cahier des charges en vue de sélectionner des structures d'accompagnement actives sur trois segments : idéation, incubation ou pré-accélération. Le segment d'accélération des startups sera adressé ultérieurement par une offre de financement spécifique.

1. Définitions et abréviations

- AMI : Appel à manifestation d'intérêt visant à sélectionner des structures d'accompagnement en faveur des porteurs de projets et startups innovants.
- FII : « Fonds Innov Invest » mis en place par l'Etat et géré par la SNGFE pour soutenir les startups et les porteurs de projets innovants.
- Financement de l'amorçage : financement fourni aux entreprises en phase de développement initial pour les aider à lancer leurs activités.
- Levée de fonds : le processus par lequel une entreprise lève des fonds auprès d'investisseurs pour financer son activité. Cela peut se faire sous forme de dettes (prêts, obligations) ou via des levées de fonds par un accélérateur, Business Angel ou Fonds d'investissement.
- Offre de financement pre-seed : une offre de financement destinée aux startups en phase de développement initial.
- PoC (Proof of concept) : ou aussi Preuve de concept, une démonstration du fonctionnement d'un produit ou d'un service, généralement utilisée pour valider une idée de projet et aboutissant à une levée de financement.
- Product-market-fit (PMF) : le moment où un produit ou service satisfait les besoins d'un marché spécifique. Il est atteint lorsque le produit répond à un besoin réel du marché, est proposé à un prix approprié et est distribué efficacement.
- Produit viable minimum (MVP) : une version de produit ou de service qui peut être utilisée pour valider le modèle économique de l'entreprise et obtenir les commentaires des clients.
- Programme(s) d'accompagnement : ensemble d'actions déployées par les structures d'accompagnement en vue de remplir leurs missions d'appui aux startups ciblées.
- Prototypage : technique de conception et de développement de produits qui permet de créer un premier modèle ou prototype pour tester et valider les fonctionnalités et l'apparence du produit final. Le prototype peut être un modèle en trois dimensions, une maquette ou une version simplifiée du produit.
- Segments : les différentes phases de développement des startups, à savoir : l'idéation, l'incubation, la pré-accélération et l'accélération.
- SNGFE : Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise.
- Startups : entreprises nouvellement créées, souvent à fort potentiel de croissance et d'innovation.
- Structures d'accompagnement : les structures à sélectionner dans le cadre du présent AMI.

2. Appel à Manifestation d'intérêt (AMI)

L'objet de cet AMI est de présélectionner des structures d'accompagnement qui ont pour activité habituelle le déploiement de programmes d'accompagnement en faveur des porteurs de projets et startups innovants.

Les structures d'accompagnement présélectionnées par la SNGFE seront invitées à proposer leurs candidatures pour déployer leurs programmes d'accompagnement en faveur de l'un des trois segments suivants : Idéation, Incubation, Pré-accélération.

3. Conditions requises des candidats à la présélection

Les structures d'accompagnement intéressées par le présent AMI doivent opérer au niveau de l'un des trois segments de la chaîne de valeur de l'accompagnement des startups :

- Idéation : Fournir des prestations d'accompagnement ayant pour objectif de structurer l'idée de projet innovant en PoC et permettant de cadrer la conception du produit innovant et d'identifier une proposition de valeur.
- Incubation : Fournir des prestations de formation, de conseil, et de soutien logistique en vue de produire un prototype/MVP et d'en tester le potentiel de marché.
- Pré-accélération : Fournir des prestations, de conseil et d'aide à la levée de fonds en vue de permettre une commercialisation de l'innovation à large échelle et atteindre le « Product-market-fit ».

Ne sont pas concernées par le présent AMI, les entités suivantes : les startups, les professions comptables, les cabinets de conseil et d'audit, les sociétés de gestion de fonds d'investissement, les espaces de coworking et les établissements et entreprises publiques.

4. Contenu du dossier de présélection

Les structures d'accompagnement intéressées sont invitées à fournir tout document et informations les concernant, remontant au plus à l'année 2019, et portant notamment sur leurs programmes d'accompagnement déployés, les startups accompagnées et leurs réalisations, les moyens humains et techniques.

Les documents et informations demandés doivent permettre à la SNGFE de (i) s'assurer de l'adéquation des activités du candidat par rapport aux activités liées à l'un des trois segments précités et (ii) d'établir une liste de candidats présélectionnés.

5. Critères d'évaluation des dossiers de présélection.

La SNGFE établit une liste restreinte sur la base des éléments d'information **précisés dans le formulaire et la check-list en annexes**. Cette liste est arrêtée en tenant compte de la grille ci-dessous :

	CRITÈRE	NOTATION
C1	Références en matière d'organisation d'événements liés à l'entrepreneuriat innovant (appels à projets, concours...)	Oui : 1 Non : 0
C2	Ressources humaines identifiées, expérimentées et qualifiées	Oui : 1 Non : 0
C3	Capacité technique permettant d'accueillir les porteurs de projets au titre d'évaluation et de suivi de leurs projets	Oui : 1 Non : 0
C4	Références en matière d'accompagnement des projets innovants	Oui : 1 Non : 0
C5	Références en matière de financement de projets et startups innovants	Oui : 1 Non : 0

Le candidat est retenu si le nombre total de points obtenu est égal à 4.

Les candidats retenus seront invités à remettre leurs dossiers de candidature sur la base du cahier des charges qui sera transmis par la SNGFE dans un délai de 48 heures après publication de la liste des structures d'accompagnement présélectionnées.

6. Dépôt des dossiers de présélection.

Les demandes de manifestation d'intérêt doivent être :

- Déposées au siège de la SNGFE à l'adresse suivante : Centre d'Affaires, Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad – Rabat avec la mention « **Présélection des structures d'accompagnement des porteurs de projets et des startups innovants** », contre accusé de réception
ou ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : f2ilabel@tamwilcom.ma

Le dépôt physique ou l'envoi électronique doit intervenir au plus tard le **lundi 17 juillet 2023 à 16 heures** (heure de Rabat).

7. Langue d'établissement des dossiers de présélection

Le dossier de présélection est élaboré en langue française. Les candidats peuvent également soumettre des versions du dossier en langues arabe ou anglaise. En cas de divergence entre les versions, celle en langue française prévaut.

8. Confidentialité

La SNGFE s'engage à ne divulguer aucune information dont elle aurait pris connaissance à travers le dossier de présélection déposé.

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE PRESENTATION DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET

{Lieu, Date}

A

***Société Nationale de Garantie et du Financement
de l'Entreprise (SNGFE)***
**Centre d'affaires Bd Ar Ryad- Hay Ryad Rabat -
Maroc**

Monsieur,

Nous, soussignés....., (Raison sociale et Forme Juridique) au capital de Dirhams (le cas échéant,) immatriculée au RC (*le cas échéant*) sous le numéro dont le siège social est situé à [Adresse], et représentés par (Nom & prénom du représentant légal), avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre dossier de manifestation d'intérêt pour la présélection des structures d'accompagnement des porteurs de projets et des startups innovants.

Nous déclarons par la présente que :

- (a) Toutes les informations et déclarations faites dans ce dossier de manifestation d'intérêt sont exactes et nous acceptons que toute erreur d'interprétation ou fausse déclaration y apparaissant puisse entraîner notre exclusion par la SNGFE du processus de présélection.
- (b) Ne pas être en situation de liquidation ou de redressement judiciaire

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : _____

Nom et titre du signataire :

Contact d'information (téléphone et e-mail) :

ANNEXE 2 : CHECK-LIST DE REFERENCE POUR LA PRESENTATION DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTERET

Références en matière d'organisation d'événements liés à l'entrepreneuriat innovant (appels à projets, concours...)

- Lister les principales références datant de 2019 et après et portant sur des appels à projets innovants, des concours d'idées innovantes, des hackathons...
- Chaque référence doit être accompagnée d'une description résumée (trois lignes maximum) avec renvoi, le cas échéant vers les documents joints au dossier de manifestation d'intérêt
- Le nombre total de références à présenter est de 5 (cinq) au maximum

Ressources humaines de la structure

- Fournir l'organigramme et le nombre d'employés au sein de la structure
- Décrire sommairement les profils de la structure, notamment les équipes en charge des programmes d'accompagnement

Capacités techniques

- Décrire sommairement les facilités (locaux, équipements...) dont dispose la structure pour accueillir, accompagner et suivre les porteurs de projets innovants tout au long du programme dispensé par la structure

Références en matière d'accompagnement des projets innovants

- Présenter le nombre total de projets ayant bénéficié de l'accompagnement dispensé par la structure sur la période 2019 - 2023
- Décrire les principaux projets (5 maximum) ayant bénéficié de l'accompagnement de la structure (année, nature du projet et nature de l'accompagnement dispensé)

Références en matière de financement de projets et startups innovants (le cas échéant)

- Présenter le nombre total de projets ayant bénéficié des financements (prix, aides, prêts...) dispensés ou gérés par la structure sur la période 2019 - 2023
- Décrire les principaux projets (5 maximum) ayant bénéficié de l'accompagnement de la structure (année, nature du projet et nature du financement)